



COMITÉ MIXTE DE SÉCURITÉ ILA-

USMX Circulaire SST 2025-07 [02 Julliet 2025]

Activités d'Application de la Loi de l'OSHA [Année Civile 2024]

Le Comité mixte de sécurité ILA-USMX revient régulièrement sur l'expérience de notre secteur avec l'OSHA au cours de l'année précédente. Vous trouverez ci-dessous un aperçu empirique des performances de l'agence pour **l'Année Civile 2024** dans le secteur de la manutention maritime aux États-Unis, telles que reflétées dans son système d'information de gestion (SIG) à la mi-Mars 2025:

Année Civile 2024

Nombre total d'inspections enregistrées :	92
Nombre total d'inspections avec contraventions:	33
Nombre total de violations présumées des normes OSHA:	55
Nombre total de violations présumées «graves» et «répétées»:	33
Nombre total de violations présumées «autres que graves»:	27
Total des sanctions civiles non ajustées [proposées]:	\$416,223.00
Total des sanctions civiles ajustées [perçues/en attente]:	\$242,391.00

Inspections par État/Territoire

Alaska:	9	Louisiana:	1	Rhode Island	2
Alabama	1	Maine	1	South Carolina:	2
California:	18	Mississippi:	1	Tennessee:	9
Florida:	8	New Jersey:	1	Texas:	7
Georgia:	4	Ohio	1	Virginia:	3
Hawaii:	1	Oregon:	8	Washington:	9
Kentucky:	2	Pennsylvania:	2	Virgin Islands	2

L'examen des données historiques montre clairement que l'OSHA a, pour l'année civile 2024, légèrement augmenté le montant de ses sanctions civiles, tout en réduisant légèrement sa présence sur le front de mer. De plus, si nous pouvons (et nous le faisons) compter sur la réglementation de l'OSHA comme référence, nous ne devrions pas, en tant qu'industrie, dépendre de l'OSHA comme principal acteur de nos efforts pour créer et maintenir des lieux de travail sûrs. Il en est ainsi, et à juste titre.

Si le Comité mixte de sécurité ILA-USMX comprend parfaitement que les travailleurs ont le droit de déposer des plaintes auprès de l'OSHA concernant les conditions de sécurité et de santé au travail, nous croyons, tout bien considéré, au principe de maintenir l'ordre dans nos propres affaires autant que possible.

Par conséquent, nous encourageons tous les acteurs de l'industrie à utiliser les ressources locales à leur disposition pour résoudre tout manquement perçu à la sécurité au travail. Contactez vos délégués syndicaux et vos responsables. Documentez clairement vos préoccupations. Si ce processus est décevant, soumettez le problème au comité mixte de sécurité patronal-syndical de votre port local. La plupart de ces comités se réunissent au moins une fois par trimestre. Dans le cas où un comité mixte de sécurité portuaire local ne peut pas résoudre le problème, le comité mixte de sécurité ILA-USMX est habilité à agir de manière juste, équitable et responsable pour remédier à toute impasse.

Vous avez une question relative à la SST ? Écrivez au JSC à : blueoceana@optonline.net

Travailler ensemble pour le bénéfice de tous

Les circulaires ILA-USMX OSH sont conçues pour refléter les meilleures informations et conseils possibles, et sont le fruit de recherches assidues et des connaissances les plus récentes sur le sujet. Par conséquent, bien que les informations contenues dans ce document soient considérées comme exactes, en raison d'une multitude de facteurs, ILA-USMX ne peut donner aucune garantie directe ou implicite relative à la confiance des parties dans le contenu.